

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 796

4 avril 2013

SOMMAIRE

G6 International	38166	Lagon 120 SA	38204
Geox Holland B.V. Luxembourg Branch	38162	Lagon 120 SA	38205
Geox Holland B.V. Luxembourg Branch	38162	Lagon 120 SA	38204
Gez Immobilière	38165	Lagon 120 SA	38205
Gilebba S.A.	38165	Lavorel Medicare	38205
Global Assurance S.A.	38166	LeaseFin No 1 S.A.	38193
Grocer Holding S.A.	38166	LENDING OPPORTUNITIES (CoL) S.A.	38205
HAPOGA	38167	Le Palais Holding S.à r.l.	38194
HEVAF Grafton Office S.à r.l.	38168	Liberpain S.A.	38206
H.I.G. Luxembourg Holdings 33 S.à r.l.	38167	Links Bidco S.à r.l.	38195
Hilma s.à r.l.	38179	Lion Retail Holding S.à r.l.	38196
HMB-Luxembourg	38206	Liss Projects S.A.	38206
Horizon Marine S.A.	38180	Liss Projects S.A.	38208
Ilpa Luxembourg S.A.	38181	LM Trust S.A.	38194
Indian Investment SPF S.A.	38181	Logi Holdings S.à r.l.	38168
Information Services Luxembourg	38180	Logi Holdings Sub S.à r.l.	38183
Inolux S.A.	38182	Lombard Odier Multiadvisers	38208
Intralot Luxembourg S.A.	38181	Longueville S.A.	38197
Invista European Real Estate Trust SICAF	38182	Lux 1 Starlight S.à r.l.	38196
Irtex S.A.	38183	Lux 4 Starlight GBP S.à r.l.	38197
ITQR S.à r.l.	38182	Lux 5 Starlight GBP S.à r.l.	38203
Jaws Investments S.A.	38193	LuxCo 115 S.à r.l.	38204
Jerona SPF S.A.	38193	Lux Participation S.A.	38196
Koppelwee S.à r.l.	38162	Lux Pest Control S.A.	38196
Laboratoire Schaack S.à r.l.	38204	Luxury Brand Development S.A.	38208

Geox Holland B.V. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.103.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 15 janvier 2013

Le conseil d'administration a décidé de révoquer Monsieur Fabrizio DE NARDIS et Monsieur Massimo STEFANELLO de leur mandat de représentant permanent de la succursale luxembourgeoise.

Le conseil d'administration décide de nommer comme nouveaux représentants permanents de la succursale luxembourgeoise pour une durée indéterminée:

- Monsieur Livio LIBRALESSO, né le 11 octobre 1965 à Venise (Italie), demeurant 7, via Carriera, I-30174 Venise
- Monsieur Pierluigi FERRO, né le 17 septembre 1962 à Venise (Italie), demeurant 44/c via Erizzo, I-31044 Montebelluna (TV)
- Chaque représentant permanent pourra notamment accomplir (seul) pour chaque transaction pour des montants jusqu'à 20.000 Euros;
- Les représentants permanents sont autorisés conjointement (deux signatures) pour chaque transaction pour des montants à partir de EUR 20.000,00 jusqu'à EUR 100.000,00;
- Chaque transaction de la Société dont la valeur est supérieure à EUR 100.000,00, il faudra une décision du conseil d'administration de Geox Holland BV.

Le conseil d'administration décide également de nommer comme délégué à la gestion journalière de la succursale luxembourgeoise pour une durée indéterminée:

Monsieur Luca ERIMACEA, né le 4 janvier 1978 à Feltre (Italie) demeurant 45, rue Goffart, B-1050 Bruxelles.

Le délégué à la gestion journalière sera autorisé à un montant de EUR 20.000,00 pour la gestion journalière la succursale luxembourgeoise.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 20 février 2013.

Référence de publication: 2013026545/28.

(130032387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Geox Holland B.V. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.103.

Extrait des résolutions prises en date du 15 janvier 2013

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Massimo STEFANELLO et de Henry, Samuel LEIJDESDORFF, de leur mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Le Conseil d'administration nomme comme nouveaux administrateurs

- Monsieur Livio LIBRALESSO, né le 11 octobre 1965 à Venise (Italie), demeurant 7, via Carriera, I-30174 Venise
- Monsieur Jakob Pieter EVERWIJN, né le 24 février 1953 à Apeldoorn (Pays-Bas), demeurant Lothariuslaan 87, NL-1402 GH Bussum

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 20 février 2013.

Référence de publication: 2013026546/16.

(130032387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Koppelwee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.474.

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant, Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée "CALTEUX-SOCIETE IMMOBILIERE, Société à responsabilité limitée", établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 152, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106.605.

2) La société à responsabilité limitée "AREND-FISCHBACH S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65.170.

3) Monsieur Nico AREND, administrateur de sociétés, demeurant à L-1513 Luxembourg, 72, boulevard Prince Felix; et

4) Monsieur Carlo FISCHBACH, administrateur de sociétés, demeurant à L-2510 Strassen, 20, rue des Tilleuls.

Toutes les parties comparantes sont ici représentées par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de quatre (4) procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "KOPPELWEE S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131.474, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire alors de résidence à Rambrouch, le 14 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2278 du 11 octobre 2007.

- Que les parties comparantes sont les seuls associés actuels (les "Associés") de la Société et qu'ils ont pris, par leur mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de procéder à une refonte complète des statuts sans toucher néanmoins ni à la forme, ni à l'objet de la société pour les adapter à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales.

Les STATUTS auront dorénavant la teneur suivante:

«Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "KOPPELWEE S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour le compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Mersch (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Si un associé a l'intention de transférer tout ou partie de la propriété des droits attachés à ses parts sociales par quelque mode juridique que ce soit, tel que, notamment, vente, apport, donation, échange, liquidation, constitution d'un droit réel, à titre universel ou particulier, ou en cas de liquidation judiciaire ou de liquidation amiable, il devra préalablement proposer ces parts sociales en bloc, par lettre recommandée, aux autres associés pour acquisition. Cette notification sera adressée au siège de la société, laquelle fera transmettre l'offre aux associés concernés sans retard.

Le prix de cession des parts sociales sera déterminé conformément aux principes de révision appliqués par les réviseurs d'entreprises au Grand-Duché de Luxembourg pour l'évaluation des entreprises, en tenant plus particulièrement compte de l'actif net de la société, y compris le savoir-faire apporté respectivement par les associés.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.»

Deuxième résolution

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société de L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare à L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

38165

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. LAC/2012/61662. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013022406/129.

(130027360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Gez Immobilière, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 173.782.

—
EXTRAIT

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 février 2013, l'associée unique, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission du gérant unique, Monsieur Grégory GEZGIN, né à Amnéville-les-Thermes (France), le 28 juillet 1980, demeurant à L-6637 Wasserbillig, 68 Esplanade de la Moselle.

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la nomination du gérant administratif, Monsieur Grégory GEZGIN, né à Amnéville-les-Thermes (France), le 28 juillet 1980, demeurant à L-6637 Wasserbillig, 68 Esplanade de la Moselle.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la nomination du gérant technique, Monsieur Manuel RIZZO, né à Grevenmacher (Luxembourg), le 8 juillet 1969, demeurant à L-6619 Wasserbillig, 2 rue Roger Streff.

Ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Pour extrait conforme.

VAL PROMOTION S.A.

L'associée unique

Référence de publication: 2013026549/23.

(130032566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Gilebba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.921.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 21 décembre 2012:

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société GILEBBA S.A. tenue en date du 21 décembre 2012 la résolution suivante:

L'assemblée prend acte de la démission de:

- M. Rémy MENEGUZ, Expert-Comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GILEBBA S.A.

Référence de publication: 2013026553/15.

(130032016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Global Assurance S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 13-17, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 56.209.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2013, a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Herman Törnblom, en tant qu'administrateur ainsi qu'administrateur délégué en date du 31 décembre 2012.

- Tant qu'un administrateur délégué n'est pas nommé, Monsieur Mattias Forsenberg, domicilié à Lundavägen 14 A, SE-17564 Järfälla, est l'unique administrateur de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2013.

- La démission du commissaire aux comptes International Audit Services, domicilié à Luxembourg en date du au 21 décembre 2012.

- La nomination du commissaire aux comptes "Anglo Nordic Limited" avec le numéro d'immatriculation 270088, domicilié au 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands en date du 22 décembre 2012, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 20 février 2013.

Pour extrait conforme

Natacha Hainaux

Référence de publication: 2013026555/21.

(130032171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Grocer Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 78.419.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 8 février 2013 que:

- les Administrateurs sortants:

* M. Lionello FERRAZZINI, économiste, Président du Conseil d'Administration et Administrateur-délégué, avec adresse professionnelle au 10, Via San Salvatore, CH-6902 Lugano,

* Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, et

* M. Fernand HEIM, directeur financier;

tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

- ainsi que le Commissaire aux comptes sortant:

* C. CLODE & SONS (IRELAND) LTD, n° RC 209 677 du Dublin Company Register, avec siège social au 7th Floor, Hume House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande,

ont été reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Par ailleurs, il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 8 février 2013 que M. Lionello FERRAZZINI a été reconduit dans sa fonction d'administrateur-délégué de la société pour une nouvelle période statutaire de 6 ans.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013026557/25.

(130032544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

G6 International, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 26, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.116.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2012 a:

- pris acte des démissions de Monsieur Michel SIMON, Madame Marie-Christine BILLAUD et Monsieur Paul AYME de leurs fonctions d'administrateur de la société à compter du 30 novembre 2012;

- nommé en qualité de nouvel administrateur de la société, Madame Nathalie JAGER, née le 31 janvier 1967 à Colmar (68), demeurant 32 rue de Katzenthal à F-68 230 Turckheim, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015;

Puis, le Conseil d'Administration du 30 novembre 2012, qui s'est tenu à l'issue de ladite assemblée générale a:

- pris acte de la démission de Monsieur Jean-Paul SINEY de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de la société à compter du 30 novembre 2012, tout en conservant son mandat d'administrateur de la société;

- nommé en qualité de nouveau Président du Conseil d'Administration, Madame Nathalie JAGER, née le 31 janvier 1967 à Colmar (68), demeurant 32 rue de Katzenthal à F-68 230 Turckheim, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration de la société pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013026559/22.

(130032411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

HAPOGA, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5691 Ellange, 27, Z.A.E. le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 143.189.

EXTRAIT

Il ressort d'une cession de parts sociales exécutée en date du 21 décembre 2012 entre:

- Third Millennium Investments SA, une société anonyme, ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 57132,

et,

- Monsieur Bernd Heiser, né le 4 août 1982 à Trèves, Allemagne, et résidant au 10, Zur Festung, D-54318 Mertesdorf, Allemagne.

que quinze (15) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq Euros (125,00 Euros) chacune, ont été transférées par Third Millennium Investments SA à Monsieur Bernd Heiser.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- Third Millennium Investments SA	75 parts sociales
- Monsieur Bernd Heiser	25 parts sociales
Total	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 février 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ S.A.

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Référence de publication: 2013026562/28.

(130031946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

H.I.G. Luxembourg Holdings 33 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.220.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 31 janvier 2013, que l'associé unique de la Société, H.I.G. Europe Capital Partners L.P., a transféré les 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Academos Group S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B175157.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Academos Group S.C.A.	12.500 parts sociales
----------------------------	-----------------------

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

H.I.G. Luxembourg Holdings 33 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013026560/19.

(130032542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

HEVAF Grafton Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 727.060,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.990.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 21 février 2013 entre:

- HEVAF Master C S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 123573,

Et,

- Horizon Real Estate Investors LLC, une limited liability company, établie et existante selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son lieu principal d'activité au 100 Summer Street, Boston, Massachusetts 2110, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 4001491,

que les trente-six mille trois cent cinquante-trois (36.353) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,00) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, ont été transférées par HEVAF Master C S.à r.l., susnommée, à Horizon Real Estate Investors LLC, susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par Horizon Real Estate Investors LLC, seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 février 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013026563/31.

(130031840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Logi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.979.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of January,

before Us, Maître Leonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Logi (Anguilla) Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Anguilla, having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla, B.W.I., and registered with the Registrar of Companies in Anguilla under Company Number 3007549,

here represented by Mr Jean-Paul Schmit, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Logi Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of the

undersigned notary dated 10 January 2013, in the process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since that date.

III. The appearing party, duly represented, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the nominal value of the shares from one Euro (EUR 1.-) each to one eurocent (EUR 0.01) each.
 2. To acknowledge the conversion of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.
 3. To create two (2) categories of shares: class A shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each (the Class A Shares and individually, a Class A Share) and class B shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each (the Class B Shares and individually, a Class B Share), having the rights and obligations as defined hereafter.
 4. To convert the existing one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, into one million one hundred ninety-six thousand four hundred (1,196,400) Class A Shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and fifty-three thousand six hundred (53,600) Class B Shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, having the rights and obligations as defined hereafter.
 5. To fully restate the articles of association of the Company, without amending the corporate object of the Company.
 6. Miscellaneous
- has requested the undersigned notary to document the following resolutions

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change the nominal value of the shares from one Euro (EUR 1.-) each to one eurocent (EUR 0.01) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to acknowledge the conversion of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to create two (2) categories of shares: class A shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each (the Class A Shares and individually, a Class A Share) and class B shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each (the Class B Shares and individually, a Class B Share), having the rights and obligations as defined hereafter.

Fourth solution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert the existing one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, into one million one hundred ninety-six thousand four hundred (1,196,400) Class A Shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and fifty-three thousand six hundred (53,600) Class B Shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, having the rights and obligations as defined hereafter

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to fully restate, without amending the corporate object of the Company, the articles of association of the Company, which shall forthwith read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. The name of the company is "Logi Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely

ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate in Luxembourg or abroad, irrespective of the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities, convertible or not. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

I. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.), represented by one million one hundred ninety-six thousand four hundred (1,196,400) class A shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each (the Class A Shares) and fifty-three thousand six hundred (53,600) class B shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each (the Class B Shares and together with the Class A Shares, the Shares), having the rights and obligations as defined hereafter.

5.2. The holders of Class A Shares are hereafter referred to the Class A Shareholders and the holders of Class B Shares are hereafter referred to the Class B Shareholders, and together with the Class A Shareholders, as the Shareholders.

5.3. The Class A Shares and the Class B Shares shall entitle the holders of those Shares to the respective rights and privileges and subject them to the respective restrictions and provisions contained in these Articles.

5.4. In addition to the issued share capital, the Company shall have (i) a share premium account connected to the Class A Shares of the Company (the Class A Share Premium Account) which shall be distributable exclusively to the Class A Shareholders in proportion to their shareholdings in the Class A Shares and (ii) a share premium account connected to the Class B Shares of the Company (the Class B Share Premium Account) which shall be distributable exclusively to the Class B Shareholders in proportion to their shareholdings in the Class B Shares.

5.5. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in the cooperation deed relating to the Company and its subsidiaries entered into among Logi (Anguilla) Holdings, LLC, Logiplat S.á r.l., VC Beta Ltd and the Company, dated January 22, 2013, as such deed may be amended or supplemented from time to time (the Cooperation Deed).

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per Share.

6.2. Shares are transferable among Shareholders according to the provisions of the Cooperation Deed (or any similar agreement).

6.3. Where the Company has a sole shareholder, Shares are freely transferable to third parties.

6.4. Where the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject (i) to the prior approval of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital, and (ii) and

the provisions of the Cooperation Deed (or any similar agreement) which will be notified to the transferee prior to the transfer of Shares.

The transfer of Shares by reason of death to third parties must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors, and is subject to the provisions of the Cooperation Deed (or any similar agreement) which will be notified to the transferee prior to the transfer of Shares.

6.5. A Share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of Shareholders is kept at the registered office and may be examined by each Shareholder upon request.

6.7. The Company may redeem or repurchase its own Shares within the limits set forth by the Law.

II. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by a board of managers composed of a maximum of 4 (four) (the Board). The Board shall be composed of one (1) or several class A manager(s) (Class A Manager(s)) and one (1) or several class B manager(s) (Class B Manager(s)). The managers need not be shareholders. The managers are appointed by the General Meeting.

7.2. The Class A Shareholders solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to all the Shareholders) signed by the Class A Shareholders or a duly authorized officer to propose three (3) persons for appointment by a General Meeting as Class A Managers from time to time the Class A Shareholders shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such Class A Manager and to propose the appointment of another person to act in place of such Class A Manager.

7.3. The Class B Shareholders solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to all the Shareholders) signed by the Class B Shareholders or a duly authorized officer to propose 1 (one) person for appointment by a General Meeting as Class B Manager from time to time. The Class B Shareholders shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such Class B Manager and to propose the appointment of another person to act in place of such Class B Manager.

7.4. The Board shall nominate one Class A Manager to act as chairman (the Chairman). The Chairman shall act as chairman of each Board meeting. If the Chairman is not present at a Board meeting, any other Class A Manager present shall decide which of them shall act as chairman pro tempore for such meeting. For the avoidance of doubt, the Chairman shall have no second or casting vote.

7.5. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholders taken in accordance with the provisions of this clause 7.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the Shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least forty-eight (48) hours in advance (or on a shorter period of notice if at least one Class A Manager agrees in writing) and such notice shall be accompanied by:

- an agenda specifying in reasonable detail the matters to be raised at the meeting; and
- copies of any papers to be discussed at the meeting.

(ii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iii) Properly convened Board meetings may be held at such times as may be determined by the Board and in any event not less than quarterly at the Company's registered office in Luxembourg or such other place as the Board may from time to time determine.

(iv) The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of its members are present at a meeting of the Board, of whom at least one (1) must be a Class A Manager, and one (1) must be a Class B Manager, present at the commencement and throughout the whole of the Board meeting. No business shall be conducted at any Board meeting unless a quorum is present at the beginning of the meeting and at the time when there is to be voting on any business.

(v) If a quorum is not present within thirty (30) minutes after the time specified for a Board meeting in the notice of the meeting then it will be adjourned for five (5) Business Days at the same time and place. In the event that a Board meeting called on proper notice is adjourned once, then at the next meeting the quorum will be any two (2) managers.

(vi) Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that no resolution may be passed at a Board meeting unless at least one Class A Manager votes in favour and provided further that such decision does not constitute any Reserved Matter (as defined in the Cooperation Deed), which in such case shall require a vote in favour by both the Class A Manager and the Class B Manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the Chairman or, by all the managers present or represented.

(vii) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any Board meeting. However a Class A Manager can only appoint another Class A Manager, and a Class B Manager can only appoint another Class B Manager.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The signature of the sole manager shall bind the Company. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any Class A Manager acting individually.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

III. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1. (ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of Shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Circular Resolutions). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The Shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from Shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the Shareholders. The Shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A Shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a Shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

(x) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the Shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The balance of the annual net profits will be allocated in accordance with clause 8 of the Cooperation Deed. Such allocation shall be calculated by the Class A Shareholders and shall be approved by the Board.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

V. Dissolution - Liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The Shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2 Any proceeds from a dissolution or liquidation of the Company shall be distributed to the Class A Shareholders and the Class B Shareholders in accordance with article 15.2.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euros (EUR 1,250.00).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-unième jour du mois de janvier,

par devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Logi (Anguilla) Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu des lois d'Anguilla, dont le siège social est situé au Mitchell House, The Valley, Anguilla, B.W.I., et immatriculée au Registre des Sociétés de d'Anguilla sous le Numéro de Société 3007549,

ici représenté par M. Jean-Paul Schmit, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique (l'Associé Unique) de Logi Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, disposant d'un capital social de EUR 12.500,- et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée suivant un acte du notaire instrumentant en date du 10 janvier 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

III. La partie comparante, dûment représentée, ayant reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la valeur nominale des parts sociales existantes de un euro (EUR 1.-) chacune à un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

2. Reconnaissance de la conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

3. Création de deux (2) catégories de parts sociales: les parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A) et les parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B), ayant les droits et obligations tels que définis ci-après.

4. Reclassification des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, en un million cent quatre-vingt-seize mille quatre cents (1.196.400) Parts Sociales de Classe A, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01), et cinquante-trois mille six cents (53.600) Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les droits et obligations tels que définis ci-après.

5. Refonte complète des statuts de la Société, sans modification de l'objet social de la Société.

6. Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier la valeur nominale des parts sociales existantes de un euro (EUR 1.-) chacune à un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de reconnaître la conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de créer deux (2) catégories de parts sociales: les parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A) et les parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B), ayant les droits et obligations tels que définis ci-après.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de requalifier les million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, en un million cent quatre-vingt-seize mille quatre cents (1.196.400) Parts Sociales de Classe A, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01), et cinquante-trois mille six cents (53.600) Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les droits et obligations tels que définis ci-après.

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE de refondre complètement, sans modification de l'objet social de la Société, les statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Le nom de la société est "Logi Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital, convertibles ou non. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par un million cent quatre-vingt-seize mille quatre cents (1.196.400) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe A) et cinquante-trois mille six cents (53.600) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe B, et conjointement avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales), ayant les droits et obligations tels que définis ci-après.

5.2 Les détenteurs de Parts Sociales de Classe A sont ci-après désignés les Associés de Classe A et les détenteurs de Parts Sociales de Classe B sont ci-après désignés les Associés de Classe B, et conjointement avec les Associés de Classe A, les Associés.

5.3 Les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B donnent droit à leurs détenteurs des droits respectifs et privilèges et les soumettent aux restrictions respectives et dispositions contenues dans les présents Statuts.

5.4 En complément du capital social émis, la Société a (i) un compte de prime d'émission en relation avec les Parts Sociales de Classe A de la Société (le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A) qui est reversé uniquement aux Associés de Classe A en proportion de leur participation dans les Parts Sociales de Classe A et (ii) un compte de prime d'émission en relation avec les Parts Sociales de Classe B de la Société (le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe B) qui est reversé uniquement aux Associés de Classe B en proportion de leur participation dans les Parts Sociales de Classe B.

5.5 Le capital social peut être augmenté ou diminué à une ou plusieurs reprises par une résolution des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts dans l'acte de coopération relative à la Société et ses filiales conclu entre Logi (Anguilla) Holdings, LLC, Logiplat S.à r.l., VC Beta Ltd et la Société, en date du 22 janvier 2013, lequel acte peut être modifié ou complété de temps à autre (l'Acte de Coopération).

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale.

6.2. Les Parts Sociales sont cessibles entre Associés conformément aux dispositions de l'Acte de Coopération (ou tout autre accord similaire).

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à (i) l'accord préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social, et (ii) aux dispositions de l'Acte de Coopération (ou tout autre accord similaire) notifié au cessionnaire avant le transfert des Parts Sociales.

Le transfert de Parts Sociales en raison de la mort à des tiers doit être approuvée par les Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits détenus par les survivants, et est soumis aux dispositions de l'Acte de Coopération (ou tout autre accord similaire) qui sera notifié au cessionnaire avant le transfert des Parts Sociales.

6.5. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des Associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou conseil de gérance composé de maximum 6 (six) membres (le Conseil). Le Conseil est composé de un (1) ou plusieurs gérant(s) de classe A (les Gérant(s) de Classe A) et de un (1) ou plusieurs gérant(s) de classe B (les Gérant(s) de Classe B).

Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Les gérants sont nommés lors d'une Assemblée Générale.

7.2 les Associés de Classe A ont uniquement le droit d'exercer par notification écrite à la Société (copie adressée à tous les Associés) signée par les Associés de Classe A ou un représentant dûment autorisé une proposition de trois (3) personnes pour nomination par l'Assemblée Générale en tant que Gérants de Classe A de temps à autre. Les Associés de Classe A ont également uniquement le droit par la même notification d'exiger le retrait des Gérants de Classe A et de proposer la nomination d'une autre personne pour agir à la place de ce Gérant de Classe A.

7.3 les Associés de Classe B ont uniquement le droit d'exercer par notification écrite à la Société (copie adressée à tous les Associés) signée par les Associés de Classe B ou un représentant dûment autorisé une proposition (1 une) personne pour nomination par l'Assemblée Générale en tant que Gérant de Classe B de temps à autre. Les Associés de Classe B ont également uniquement le droit par la même notification d'exiger le retrait du Gérant de Classe B et de proposer la nomination d'une autre personne pour agir à la place de ce Gérant de Classe B.

7.4 Le Conseil nomme un Gérant de Classe A en qualité de président (le Président). Le Président agit en tant que président de chaque réunion du Conseil. Si le Président est absent de la réunion du Conseil, tout autre Gérant de Classe A présent peut décider lequel d'entre eux peut agir en tant que président pro tempore à ladite réunion. En tout état de cause, le Président n'a pas de second vote ou de vote prépondérant.

7.5. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des Associés prise conformément aux dispositions de la présente clause 7.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins quarante-huit (48) heures à l'avance (ou une durée plus courte de convocation si au moins un Gérant de Classe A accepte par écrit) et que ladite convocation soit accompagnée:

- d'un ordre du jour indiquant en détails les sujets à discuter à la réunion; et
- des copies de tous les documents à discuter à la réunion.

(ii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iii) Les réunions du Conseil dûment convoquées peuvent être tenue à des moments déterminés par le Conseil et en tout cas au moins trimestriellement au siège social de la Société à Luxembourg ou à tout autre lieu que le conseil peut de temps à autre déterminer.

(iv) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents à une réunion du Conseil, dont au moins un (1) doit être un Gérant de Classe A et un (1) doit être un Gérant de Classe B présent au début et tout au long de l'ensemble de la réunion du Conseil. Aucune affaire ne peut être menée à toute réunion du Conseil, sauf si un quorum est présent au début de la réunion et au moment où il est appelé à voter sur n'importe quelle affaire.

(v) Si le quorum n'est pas atteint dans les trente (30) minutes après l'heure prévue pour la réunion du Conseil dans la convocation de l'assemblée, alors il sera suspendue pour cinq (5) Jours Ouvrables à l'heure et au même endroit. Dans le cas où une réunion du Conseil valablement convoquée est ajournée une fois, le quorum pour la prochaine réunion sera de deux (2) gérants.

(vi) Les résolutions du Conseil sont valablement prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition qu'aucune résolution ne peut être adoptée lors d'une réunion du Conseil, sauf si au moins un Gérant de Classe A voté en faveur et à condition que cette décision ne constitue pas une Matière Réservée (tel que définie dans l'Acte de Coopération), qui dans ce cas requiert un vote favorable à la fois d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B. Les résolutions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le Président ou, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil. Toutefois, un Gérant de Classe A peut uniquement nommer un autre Gérant de Classe A, et un Gérant de Classe B peut uniquement nommer un autre Gérant de Classe B.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un Gérant de Classe A agissant individuellement.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii) les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des Associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des Associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés). Les Résolutions Ecrites des Associés signées par tous les Associés sont valides comme si elles avaient été prises lors d'une Assemblée Générale valablement tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des Associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les Associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, (associé ou non), afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Associé dans la Société exige le consentement unanime des Associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux Associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des Associés envers la Société.

13.3. Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés en Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Ecrites des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social en question

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi

14.2 Les Associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Le solde des bénéfices nets annuels sera affecté, conformément à l'article 8 de l'Acte de Coopération. Cette allocation est calculée par les Associés de Classe A et doivent être approuvés par le Conseil.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les Associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le Boni résultant de la dissolution ou de la liquidation de la Société sera distribué aux Associés de Classe A et aux Associés de Classe B conformément à l'article 15.2.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société d s'élèvent approximativement à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

EN FOI DE QUOI, le présent acte est fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 février 2013. Relation: LAC/2013/5344. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013022412/608.

(130027075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Hilma s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 138.163.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 29 janvier 2013, numéro 2013/0191 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 6 février 2013, relation: CAP/2013/402 de la société à responsabilité limitée "HILMA s.à r.l.", avec siège social à L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen,

inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 138 163, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 21 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1268 du 24 mai 2008, ce qui suit:

- Les sociétés "MY HILL S.A." et "ELMA FINANCE S.A.", seules associées, ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 29 janvier 2013,
- la société dissoute n'a plus d'activités.
- les associées ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.

Bascharage, le 21 février 2013.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2013026564/25.

(130032329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Horizont Marine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 89.808.

—
Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 04 juillet 2011

1. Le mandat de l'Administrateur-délégué étant venu à échéance, le Conseil a décidé d'élire à la fonction d'Administrateur-délégué, la personne suivante:

MAGELLAN MANAGEMENT & CONSULTING S.A., ayant son siège social au 89A, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen représentée par Monsieur Bezzina Arnaud, né le 29 novembre 1974 à Nancy (France) et demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89A, Parc d'Activités de Capellen.

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager pour toute opération bancaire ne dépassant pas QUINZE MILLE EURO (15.000,00 EUR) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.

2. Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, est appelé à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

SGG Limited, ayant son siège social au 1, Wickhams Cay, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

MAGELLAN MANAGEMENT & CONSULTING S.A., ayant son siège social au 89A, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen représentée par Monsieur Bezzina Arnaud, né le 29 novembre 1974 à Nancy (France) et demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89A, Parc d'Activités de Capellen.

LOUV S.à.r.l., ayant son siège social au 412F, Route d'Esch à L-2086 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.

3. Le mandat du Commissaire aux comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 12, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

HORIZONT MARINE S.A.

Référence de publication: 2013026566/33.

(130032621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Information Services Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.294.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 février 2013

1. Monsieur Michael L. GRAVELLE a démissionné de son mandat de gérant de type A.

2. Monsieur Michael Peter OATES, administrateur de sociétés, né à Maryland (Etats-Unis d'Amérique), le 14 mars 1960, demeurant professionnellement à FL 32204 Jacksonville (Etats-Unis d'Amérique), 601, Riverside Avenue, Tower Bldg., 12^{ème} étage, a été nommé gérant de type A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Information Services Luxembourg

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013026570/16.

(130032585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Intralot Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.234.

En date du 19 février 2013, l'Actionnaire Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Révocation de Robert van 't Hoeft, du poste d'Administrateur de catégorie B;
- Révocation de Martinus Cornelis Johannes Weijermans, du poste d'Administrateur de catégorie B;
- Nomination de Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste d'Administrateur de catégorie B jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013;
- Nomination de Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste d'Administrateur de catégorie B jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Intralot Luxembourg S.A.

Fabrice Rota

Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2013026571/21.

(130032260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Ilpa Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 81.447.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 février 2013

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DONATI Régis et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs.

Monsieur DONATI Régis est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

ILPA LUXEMBOURG S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2013026581/18.

(130032189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Indian Investment SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 31.162.

Extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 décembre 2012 tenue au siège social de la société

Le conseil a accepté la démission de Monsieur Serge Cammaert de son poste d'administrateur.

En remplacement, le conseil a nommé la société BIA S.A., dont le siège social est situé à L – 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 93879.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013026586/12.

(130032516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Inolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3871 Schiffange, 13, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 170.120.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de INOLUX S.A., tenue au siège social le 05 Février 2013 à 09 heures

Résolutions

1. L'Assemblée approuve la radiation de l'actuel Administrateur-Délégué à savoir Monsieur Daniel LOUIS, ayant son adresse au 19, rue de la République F-57390 Audun-Le-Tiche (FRANCE).

2. L'Assemblée approuve la nomination de l'Administrateur à savoir Monsieur Nicolas CORPS, ayant son adresse au 30, rue Jeanne Jugan F-57000 Metz (FRANCE).

3. L'Assemblée approuve la nomination de l'Administrateur-Délégué à savoir Monsieur Nicolas CORPS, ayant son adresse au 30, rue Jeanne Jugan F-57000 Metz (FRANCE).

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels du 31 Décembre 2017.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix. Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 10 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Daniel LOUIS / Stéphane LOCATELLI / Nicolas COPRS

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2013026587/22.

(130032628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

ITQR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 166.863.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les Gérants de la Société en date du 1^{er} février 2013 que:

- Le siège social de la Société a été transféré de son ancienne adresse 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 24/28 rue Goethe L-1637 Luxembourg avec effet au 28 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013026592/15.

(130032178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Invista European Real Estate Trust SICAF, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.461.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 18 février 2013

Les Actionnaires de la Société ont décidé comme suit, en date du 18 février 2013:

de reconduire avec effet immédiat les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Tom Chandos;
- Monsieur John Frederiksen;
- Monsieur Michael Chidiac;

- Monsieur Robert DeNormandie;
- Monsieur William Scott,
jusqu'à l'issue de la prochaine Assemblée Générale annuelle approuvant les comptes annuels 2013 qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013026590/20.

(130032619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Irtex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 111.490.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 21 février 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme IRTEX SA, avec siège social à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigné liquidateur Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 15 mars 2013.

Il ordonne l'exécution provisoire du présent jugement.

Pour extrait conforme

Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2013026591/20.

(130031962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Logi Holdings Sub S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.103.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of February.

Before the undersigned, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Logi Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.01, and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

hereby represented by Mr Jean-Paul Schmit, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. The name of the company is "Logi Holdings Sub S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand

Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate in Luxembourg or abroad, irrespective of the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

I. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board), composed by two classes of managers (class A managers and class B managers).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The signature of the sole manager shall bind the Company. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

III. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Circular Resolutions). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

V. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VI. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31st) of December 2013.

Subscription and Payment

Logi Holdings S.a r.l., represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.00).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at six (6) the number of managers, and further resolved to appoint the following persons as class A managers and class B managers with immediate effect and for an undetermined period:

class A managers:

- Jean-Christophe Gladek, born on 10 April 1982 in Mont Saint Martin, France, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

- Patrick Mabry, born on 20 December 1974 in Austin, Texas, USA, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Jason Stramel, born on 26 December 1979 in Denver, Colorado, USA, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

class B managers:

- Peter Dickinson, born on 1 March 1966 in Nuneaton, with professional address at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Philip Godley, born on 21 March 1974 in Sheffield, with professional address at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and
- James Saout, born on 11 October 1978 in Jersey, with professional address at 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT.

2. The registered office of the Company is located at 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois de février,

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Logi Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,01, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par M. Jean-Paul Schmit, salarié, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée et validée par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Logi Holdings Sub S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil), composé par deux classes de gérants (gérants de classe A et gérants de classe B).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à condition que toute décision ne soit pas valablement adoptée à moins d'être approuvée par au moins (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et Droits de vote.

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.

(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2013.

Souscription et Libération

Logi Holdings S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-).

La montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-) est à disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à six (6) et les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A et gérants de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A:

- Jean-Christophe Gladek, né le 10 avril 1982 à Mont Saint Martin, France, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Patrick Mabry, né le 20 décembre 1974 à Austin, Texas, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Jason Stramel, né le 26 décembre 1979 à Denver, Colorado, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Gérants de classe B:

- Peter Dickinson, né le 1^{er} mars 1966 à Nuneaton, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Philip Godley, né le 21 mars 1974 à Sheffield, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- James Saout, né le 11 octobre 1978 à Jersey, ayant son adresse professionnelle au 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT.

2. Le siège social de la Société est établi au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 février 2013. Relation: LAC/2013/6132. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022413/522.

(130027082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

LeaseFin No 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 122.157.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 24 décembre 2012 à Luxembourg:

- L'Assemblée donne pleine et entière décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.

- L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

- L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, et en outre les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LeaseFin No 1 S.A.

Référence de publication: 2013026603/18.

(130031865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Jerona SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 18.202.

Extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 décembre 2012 tenue au siège social de la société

Le conseil a accepté la démission de Monsieur Serge Cammaert de son poste d'administrateur.

En remplacement, le conseil a nommé la société BIA S.A., dont le siège social est situé à L – 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 93879.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013026599/12.

(130032525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Jaws Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.793.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société du 14 septembre 2012

Première résolution

Approbation de la révocation du Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale décide de révoquer Ernst & Young, demeurant au 7, Parc d'Activité Syrdall, à L-5365 Munsbach, et portant le numéro RCS Luxembourg B 47771 en tant que Commissaire aux Comptes de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2012.

Deuxième résolution

Approbation de la nomination du Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide de nommer Deloitte Audit S.à.r.l, demeurant au 560 rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, et portant le numéro RCS Luxembourg B 67895, aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2012. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

JAWS INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013026596/22.

(130032275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Le Palais Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 157.802.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026602/10.

(130032580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

LM Trust S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 132.926.

L'an deux mille douze, le dix décembre.

Par-devant, Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LM Trust S.A.», avec siège social à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 132.926, constituée suivant acte notarié du 2 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2695 du 23 décembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 10 février 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 686 du 30 mars 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice Gallasin, juriste, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Natalie ANG, employée, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe GUYOT, employé, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 10 des statuts de la société;

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

10.1 La Société est administrée par un administrateur unique quand la Société n'a qu'un seul actionnaire et par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres dans tous les autres cas. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant).

Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

10.2. L'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires nomme l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, les membres du conseil d'administration. L'(les) actionnaire(s) détermine(nt) également leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Un administrateur peut être révoqué à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de(s) actionnaire(s) de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: GALLASIN, ANG, GUYOT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59888. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signe): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022425/68.

(130027129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Links Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.566.

Mit Kaufvertrag vom 07. Dezember 2012 hat der alleinige Gesellschafter dcr Gesellschaft, Travis Investments S.à r.l., Inhaber von 12.500 Anteilen, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 152.281, mit Sitz in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, 12.500 Anteile an die Gesellschaft, Links Midco Limited, eingetragen im Handelsregister von Jersey unter der Nummer 111993 mit Sitz in St Paul's Gate New Street St Helier, Jersey JE4 8ZB verkauft.

Die Anteile der Gesellschaft werden seitdem wie folgt gehalten:

Links Midco Limited 12.500 Anteile

Luxemburg, den 22. Februar 2013.

Unterschriften

Bevollmächtigte

Référence de publication: 2013026604/18.

(130032395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Lion Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.518.600.000,00.

Siège social: L-8281 Kehlen, 51, rue d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 159.001.

—
EXTRAIT

En date du 22 février 2013, Delhaize Group S.A./N.V. actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. L'actionnaire unique de révoquer le mandat de gérant de la Société de Monsieur Pierre-Olivier Beckers avec effet immédiat.

2. L'actionnaire unique décide de nommer, pour un mandat de gérant de la Société à durée indéterminée, avec effet immédiat, la personne suivante:

- Madame Muriel Narmon, née à Bruxelles (Belgique) le 23 décembre 1966, résidant professionnellement à rue Osseghem 53, B-1080 Bruxelles, Belgique.

Le conseil de gérance de la Société se compose donc comme suit:

- Monsieur Kris Van Strydonck, né à Beveren (Belgique) le 18 novembre 1966, Vice Président Luxembourg de Delhaize Group, résidant professionnellement à 51, rue d'Olm Z.I., L-8281 Kehlen;

- Madame Muriel Narmon, née à Bruxelles (Belgique) le 23 décembre 1966, résidant professionnellement à rue Osseghem 53, B-1080 Bruxelles, Belgique; et

- Monsieur Julien Leclère, né à Virton (Belgique) le 28 juin 1977, avocat à la Cour, résidant professionnellement à 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013026606/25.

(130032356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Lux Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 86.653.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026607/9.

(130032572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Lux Pest Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4394 Pontpierre, 26, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 156.792.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 22/02/2013.

Référence de publication: 2013026608/10.

(130032253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Lux 1 Starlight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 172.737.

—
Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 21 Février 2013 que la société Starwood Capital Operations, LLC dont le siège social se situe Corporation trust Centre, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, State of Delaware, USA, a cédé toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit:

- 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq EUR) chacune à la société Starlight Global Holdings (Lux) EUR S.à r.l. dont le siège social se situe 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 168 785.

Les détenteurs de parts sociales sont désormais les suivants:

- Starlight Global Holdings (Lux) EUR S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Drinka

Gérant

Référence de publication: 2013026609/19.

(130032103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Lux 4 Starlight GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 175.178.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 21 Février 2013 que la société Starwood Capital Operations, LLC dont le siège social se situe Corporation trust Centre, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, State of Delaware, USA, a cédé toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit:

- 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de GBP 26 (vingt six GBP) chacune à la société Lux 1 Starlight S.à r.l. dont le siège social se situe 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 172 737.

Les détenteurs de parts sociales sont désormais les suivants:

- Lux 1 Starlight S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Drinka

Gérant

Référence de publication: 2013026610/19.

(130032102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Longueville S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.200.

L'an deux mille douze,

le trente et un du mois de décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «LONGUEVILLE S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 87 200,

constituée suivant acte notarié du 02 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1084 du 16 juillet 2002.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

La séance est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Jean-Marc DEBATY, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1) Approbation d'une situation comptable de la Société au 27 décembre 2012.

2) Transfert du siège social statutaire et administratif de la Société du Grand-Duché de Luxembourg en Italie, et adoption par la Société de la nationalité italienne; décision à prendre à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

3) Changement de la forme juridique de la Société d'une société anonyme en celle d'une société à responsabilité limitée de droit italien.

4) Modification de la dénomination de la Société en «Investimenti Immobiliari S.r.l.».

4) Modification de l'objet social de la Société dans son intégralité, de telle sorte que son nouveau libellé est maintenant défini par l'article trois (3) des statuts refondus de la Société en langue italienne.

5) Fixation de la durée de la Société jusqu'au 31 décembre 2050.

6) Fixation du nouveau siège social de la Société à Viale Giuseppe Mazzini, 114, I-00195 Roma (Italie).

7) Démission avec décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société.

8) Refonte complète des statuts de la Société pour les adapter à la législation italienne.

9) Nomination d'un Administrateur Unique en la personne de Madame Nunzia CARNEVALE, née à Minturno (Italie), le 17 janvier 1974, C.F. CRNNNZ74A57F224J, demeurant Viale Giuseppe Mazzini 114, I-00195 Roma (Italie).

10) Délégation de pouvoirs.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois cent vingt (320) actions, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000,- EUR), sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Les actionnaires déclarent qu'ils se reconnaissent dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE d'approuver la situation comptable de la Société au 27 décembre 2012.

Une copie de la situation comptable restera annexée au présent acte.

Deuxième résolution

L'Assemblée unique DECIDE de changer la nationalité de la Société en adoptant la nationalité italienne et de transférer le siège social et l'établissement principal de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Roma (Italia).

Il DECIDE également que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la Société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et il est encore constaté que cette résolution est prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite et qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 no. 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE de changer la forme juridique de la Société d'une société anonyme en société à responsabilité limitée (S.r.l.) de droit italien et de transformer les actions en parts sociales.

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE de changer la dénomination sociale de la Société désormais soumise sous le droit italien en «Investimenti Immobiliari S.r.l.».

Cinquième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'objet social de la Société dans son intégralité, de telle sorte que son nouveau libellé est maintenant défini par l'article TROIS (3) des statuts refondus de la Société en langue italienne.

Sixième résolution

L'Assemblée DECIDE de limiter la durée de la Société, soumise désormais au droit italien au 31 décembre 2050.

Septième résolution

L'Assemblée DECIDE de fixer la nouvelle adresse du nouveau siège social à Viale Giuseppe Mazzini 114, I-00195 Roma (Italia).

Huitième résolution

L'Assemblée DECIDE de procéder à une refonte complète des statuts de la Société pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter en langue italienne comme ci-après:

"STATUTO

Denominazione, Sede, Oggetto e durata

Art. 1. Denominazione. E' costituita una società a responsabilità limitata con la denominazione:

"Investimenti Immobiliari S.r.l."

Art. 2. Sede. La società ha sede in Roma.

Art. 3. Oggetto. L'oggetto della società è costituito dalle seguenti attività: la costruzione - per conto proprio e di terzi, l'acquisto, la vendita, la locazione e la gestione di fabbricati, locali e terreni, nonché l'esecuzione di opere stradali e l'assunzione di lavori in appalto in genere nel campo immobiliare; il noleggio e la locazione di beni mobili registrati di ogni tipo, tra cui anche il noleggio e la locazione di imbarcazioni. nel pieno rispetto delle disposizioni inderogabili di legge ed al fine del conseguimento dell'oggetto sociale, la società potrà - non in via prevalente e senza che ciò possa costituire esercizio professionale nei confronti del pubblico - compiere operazioni commerciali, immobiliari, mobiliari, industriali e finanziarie, contrarre leasing, mutui e finanziamenti in genere, rilasciare fidejussioni e garanzie anche a favore di terzi, nonché assumere interessenze e partecipazioni in altre imprese e società, costituite o costituende, nei limiti previsti dalle vigenti disposizioni di legge in materia.

Art. 4. Durata. La durata della società è fissata fino al 31 dicembre 2050.

Art. 5. Libro dei soci. La società tiene, a cura degli amministratori, con le stesse modalità stabilite dalla legge per gli altri libri sociali, il libro dei soci, nel quale devono essere indicati il nome e il domicilio dei soci, la partecipazione di spettanza di ciascuno, i versamenti fatti sulle partecipazioni, le variazioni nelle persone dei soci, nonché, ove comunicato, il loro indirizzo telefax e di posta elettronica, ai fini stabiliti dal presente statuto.

Il trasferimento delle partecipazioni e la costituzione di diritti reali sulle medesime hanno effetto di fronte alla società dal momento dell'iscrizione nel libro dei soci, da eseguirsi a cura degli amministratori a seguito del deposito nel registro delle imprese ai sensi di legge.

Il domicilio dei soci, per quanto concerne i rapporti con la società, è quello risultante dal libro dei soci.

Capitale e partecipazioni

Art. 6. Capitale. Il capitale sociale ammonta a Euro Trentaduemila.

Le quote potranno essere assegnate anche in modo non proporzionale al valore del conferimento effettuato da ciascun socio, con il consenso degli interessati.

Il capitale sociale può essere aumentato mediante offerta di nuove partecipazioni a terzi, solo con il consenso di tutti i soci.

Art. 7. Conferimenti e finanziamenti. I conferimenti dei soci possono avere ad oggetto ogni elemento patrimoniale consentito dalla legge.

I soci possono finanziare la società con versamenti fruttiferi o infruttiferi, in conto capitale o altro titolo, anche con obbligo di rimborso, in conformità alle vigenti disposizioni normative e regolamentari, salvo quanto disposto dall'art. 2467 c.c..

La società, con decisione assembleare dei soci, può emettere titoli di debito, alle condizioni ed ai limiti previsti dalla legge.

Art. 8. Partecipazioni. Le partecipazioni sociali rappresentano una quota del capitale.

Il trasferimento di quote sociali o parte di esse, nonché il trasferimento o la costituzione di diritti reali sulle medesime, devono avvenire con l'osservanza delle seguenti disposizioni.

Diritto di prelazione.

Nelle ipotesi di alienazione a titolo oneroso, spetta a ciascun socio il diritto di prelazione sull'acquisto della quota, in proporzione alla partecipazione al capitale e con diritto di accrescimento per la parte eventualmente non acquistata dagli altri. Qualora l'alienazione sia prevista verso un corrispettivo diverso dal denaro, i soci che intendono esercitare il diritto di opzione devono versare il medesimo corrispettivo, se fungibile, ovvero una somma di denaro di pari valore, se infungibile, determinato a cura di un arbitratore ai sensi dell'art. 1349 c.c., designato d'accordo tra le parti o dal presidente del Tribunale della sede della società, in caso di disaccordo.

Diritto di opzione.

Nelle ipotesi di alienazione a titolo gratuito, la quota deve essere previamente offerta in opzione agli altri soci, con diritto di accrescimento tra loro. I soci che intendono esercitare tale opzione devono acquistare le quote ad un prezzo concordemente determinato o, in mancanza di accordo, pari al loro valore, da determinarsi ad opera di un arbitratore ai sensi dell'art. 1349 c.c., designato d'accordo tra le parti ovvero, in caso di disaccordo, dal presidente del Tribunale della sede della società, alla stregua dei criteri fissati dalla legge per il caso di recesso.

I vincoli di alienazione di cui sopra operano secondo le seguenti modalità:

- il socio che intende alienare la sua quota o parte di essa deve darne comunicazione all'organo amministrativo e agli altri soci, indicando l'ammontare della quota, il corrispettivo offerto e i dati identificativi dell'offerente;

- entro trenta giorni dal ricevimento della comunicazione, l'organo amministrativo deve esprimere con motivazione il gradimento o il suo diniego, e i soci devono esercitare il diritto di prelazione o di opzione, ovvero rinunciarvi;

- qualora il socio alienante non riceva alcuna comunicazione entro trenta giorni dalla data in cui gli altri soci e l'organo amministrativo hanno ricevuto la sua prima comunicazione, egli sarà libero di trasferire la sua quota con le modalità ivi specificate;

- i soci che esercitano il diritto di prelazione o di opzione devono contestualmente impegnarsi a versare il prezzo o il corrispettivo relativo alla quota di loro spettanza, nonché, se intendono avvalersi del diritto di accrescimento, anche della quota eventualmente inoptata dagli altri soci; nei successivi trenta giorni, le parti sono obbligate ad effettuare la cessione della quota, nei modi e nelle forme previste dalla legge;

- tutte le comunicazioni di cui sopra devono essere effettuate mediante lettera raccomandata con avviso di ricevimento.

Resta salvo, ove inderogabilmente previsto dalla legge, il diritto di recesso.

I trasferimenti e gli atti in violazione delle presenti disposizioni sono inefficaci nei confronti della società.

Le quote sono liberamente trasferibili per successione a causa di morte.

Art. 9. Recesso dei soci. I soci hanno diritto di recedere nei casi e con gli effetti previsti dalla legge.

Il recesso viene esercitato mediante lettera raccomandata spedita alla società.

Salve le ipotesi in cui il diritto di recesso non dipenda dal verificarsi di una specifica causa, la spedizione della raccomandata deve avvenire, a pena di decadenza, entro quindici giorni decorrenti: (a) dall'iscrizione nel registro delle imprese della deliberazione che ne è causa; ovvero, (b) dal momento in cui il socio ha avuto conoscenza della causa di recesso, se la specifica causa non consiste in una deliberazione.

Fatto salvo quanto disposto dalla legge, non vi sono cause convenzionali di esclusione dei soci.

Assemblea e decisioni dei soci

Art. 10. Convocazione. L'assemblea è convocata da ciascun amministratore.

La convocazione dell'assemblea viene effettuata con lettera raccomandata inviata ai soci al domicilio risultante dal libro soci almeno otto giorni prima dell'adunanza, oppure mediante telefax o posta elettronica trasmessi almeno cinque giorni prima dell'adunanza, purché siano stati iscritti nel libro dei soci, a richiesta dei medesimi, il numero telefax ricevente o l'indirizzo di posta elettronica.

L'assemblea dei soci può essere convocata anche fuori dalla sede sociale, purché in un paese dell'Unione Europea o in Svizzera.

Pur in mancanza delle formalità di convocazione, l'assemblea si reputa regolarmente costituita in presenza delle condizioni richieste dalla legge.

Art. 11. Intervento e voto. Hanno diritto ad intervenire all'assemblea coloro che risultano iscritti nel libro dei soci. Ciascun socio avente diritto ad intervenire può farsi rappresentare, anche da un non socio, purché con delega rilasciata per iscritto.

L'assemblea può svolgersi con intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, audio/video collegati, a condizione che siano rispettati il metodo collegiale e i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci, ed in particolare a condizione che: (a) sia consentito al presidente dell'assemblea, anche a mezzo del proprio ufficio di presidenza, di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione; (b) sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione; (c) sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno. La riunione si ritiene svolta nel luogo ove sono presenti il presidente e il soggetto verbalizzante.

Il diritto di voto spetta ai soci nella misura prevista dalla legge.

Art. 12. Presidente e verbalizzazione. L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione, ovvero, in caso di loro mancanza o rinuncia, da una persona designata dall'assemblea stessa.

Le riunioni assembleari sono constatate da un verbale redatto dal segretario, designato dall'assemblea stessa, e sottoscritto da lui stesso oltre che dal presidente.

Nei casi di legge e quando l'organo amministrativo o il presidente dell'assemblea lo ritengano opportuno, il verbale viene redatto da un notaio. In tal caso, l'assistenza del segretario non è necessaria.

Art. 13. Consultazione scritta e consenso per iscritto. Le decisioni dei soci possono essere adottate, nei limiti previsti dalla legge, anche mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto, a condizione che siano rispettati i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci, ed in particolare a condizione che: (a) dai documenti sottoscritti dai soci risulti con chiarezza l'argomento oggetto della decisione e il consenso alla stessa; (b) ad ogni socio sia concesso di partecipare alle decisioni e tutti gli amministratori e componenti l'organo di controllo, se nominati, siano informati della decisione da assumere; (c) sia assicurata l'acquisizione dei documenti sottoscritti agli atti della società e la trascrizione della decisione nei libri sociali, con l'indicazione della data in cui essa si è perfezionata e in cui è stata trascritta; (d) sia rispettato il diritto, in quanto spettante agli amministratori ed ai soci in virtù dell'art. 2479 c.c., di richiedere che la decisione sia adottata mediante deliberazione assembleare.

Art. 14. Maggioranze. Le deliberazioni assembleari e le decisioni dei soci sono assunte con il voto favorevole della maggioranza del capitale sociale.

Amministrazione e controllo

Art. 15. Amministratori. La società può essere amministrata, alternativamente, su decisione dei soci in occasione della relativa nomina: (a) da un amministratore unico; (b) da un consiglio di amministrazione composto da due o più membri; (c) da due o più amministratori con poteri disgiunti o congiunti.

Qualora vengano nominati due o più amministratori senza alcuna indicazione relativa alle modalità di esercizio dei poteri di amministrazione, si intende costituito un consiglio di amministrazione.

Per organo amministrativo si intende, a seconda dei casi, l'amministratore unico, il consiglio di amministrazione, oppure l'insieme degli amministratori disgiunti o congiunti.

Art. 16. Disposizioni comuni agli amministratori. Gli amministratori possono essere non soci, sono rieleggibili e non sono assoggettati al divieto di concorrenza di cui all'articolo 2390 c.c..

Gli amministratori sono nominati per il periodo determinato dai soci o a tempo indeterminato.

Essi decadono dalla carica nei casi previsti dalla legge e dal presente statuto.

Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio.

I soci possono inoltre assegnare agli amministratori un'indennità annuale in misura fissa, ovvero un compenso proporzionale agli utili netti di esercizio, nonché determinare un'indennità per la cessazione dalla carica e deliberare l'accantonamento per il relativo fondo di quiescenza con modalità stabilite con decisione dei soci.

In caso di nomina di un comitato esecutivo o di consiglieri delegati, il loro compenso è stabilito dal consiglio di amministrazione al momento della nomina.

In presenza di un consiglio di amministrazione, se per dimissioni o per altre cause viene a mancare anche uno solo degli amministratori in carica, si intende cessato l'intero Consiglio con decorrenza dalla data della ricostituzione del nuovo organo amministrativo, e ciascun amministratore potrà convocare d'urgenza l'assemblea per le nuove nomine.

Art. 17. Amministratore unico. All'amministratore unico spettano tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione, salvo quanto inderogabilmente disposto dalla legge.

Art. 18. Consiglio di amministrazione. Qualora non vi abbiano provveduto i soci al momento della nomina, il consiglio di amministrazione elegge fra i suoi membri un presidente.

Il presidente convoca il consiglio di amministrazione, ne fissa l'ordine del giorno, ne coordina i lavori e provvede affinché tutti gli amministratori siano adeguatamente informati sulle materie da trattare.

La convocazione avviene mediante avviso spedito a tutti gli amministratori e ai componenti effettivi l'organo di controllo, se nominati, con qualsiasi mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, almeno tre giorni prima dell'adunanza e, in caso di urgenza, almeno un giorno prima.

Nell'avviso vengono fissati la data, il luogo e l'ora della riunione, nonché l'ordine del giorno.

Il consiglio si raduna presso la sede sociale o anche altrove, purché in un paese dell'Unione Europea o in Svizzera.

Le adunanze del consiglio e le sue deliberazioni sono valide, anche senza formale convocazione, quando intervengono tutti i consiglieri in carica ed i componenti effettivi l'organo di controllo in carica, se nominati.

Le riunioni del consiglio di amministrazione si possono svolgere anche per audioconferenza o videoconferenza, a condizione che: (a) siano presenti nello stesso luogo il presidente ed il segretario della riunione, se nominato, che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale, dovendosi ritenere svolta la riunione in detto luogo; (b) sia consentito al presidente della riunione di accertare l'identità degli intervenuti, regolare lo svolgimento della riunione, constatare e proclamare i risultati della votazione; (c) sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi della riunione oggetto di verbalizzazione; (d) sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti.

Per la validità delle deliberazioni del consiglio di amministrazione, assunte con adunanza dello stesso, si richiede la presenza effettiva della maggioranza dei suoi membri in carica; le deliberazioni sono prese con la maggioranza assoluta dei voti dei presenti. In caso di parità di voti, la proposta si intende respinta.

Delle deliberazioni della seduta si redige un verbale, firmato dal presidente e dal segretario, che deve essere trascritto nel libro delle decisioni degli amministratori.

Le decisioni del consiglio di amministrazione, nei limiti previsti dalla legge, possono anche essere adottate mediante consultazione scritta, ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto, a condizione che: (a) sia assicurato a ciascun amministratore il diritto di partecipare alla decisione e sia assicurata a tutti gli aventi diritto adeguata informazione; (b) dai documenti sottoscritti dagli amministratori risultino con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso alla stessa, da parte della maggioranza degli amministratori in carica; (c) siano trascritte senza indugio le decisioni nel libro delle decisioni degli amministratori e sia conservata agli atti della società la relativa documentazione; (d) sia concesso ad almeno due amministratori di richiedere l'assunzione di una deliberazione in adunanza collegiale.

Al consiglio di amministrazione spettano tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione, senza limite alcuno, salvo quanto inderogabilmente disposto dalla legge.

Il consiglio di amministrazione può delegare, nei limiti previsti dalla legge, i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione, o parte di essi, ad uno o più amministratori delegati, nonché ad un comitato esecutivo.

Per tutto quanto non stabilito dal presente statuto in tema di funzionamento del consiglio di amministrazione, si applicano le norme dettate in tema di società per azioni, in quanto compatibili.

Art. 19. Amministratori disgiunti o congiunti. In caso di nomina di più amministratori, senza formazione di un consiglio di amministrazione, ad essi spettano tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione, senza limite alcuno, salvo quanto inderogabilmente disposto dalla legge.

La decisione di nomina stabilisce se detti poteri spettano, in tutto o in parte, in via disgiunta, in via congiunta tra tutti, in via congiunta tra due o più amministratori, a maggioranza o in altro modo.

Ove dalla decisione di nomina non risulti se il potere di compiere una determinata tipologia di atti spetta agli amministratori in via disgiunta, in via congiunta o in altro modo, si deve intendere che esso spetti a tutti gli amministratori in via congiunta.

Nel caso di amministrazione congiunta, i singoli amministratori non possono compiere alcuna operazione, salvi i casi in cui si renda necessario agire con urgenza per evitare un danno alla società.

Qualora l'amministrazione sia affidata disgiuntamente a più amministratori, in caso di opposizione di un amministratore all'operazione che un altro intende compiere, sull'opposizione decidono tutti gli amministratori, a maggioranza.

Art. 20. Rappresentanza. La rappresentanza della società spetta, a seconda dei casi: (a) all'amministratore unico; (b) al presidente del consiglio di amministrazione, ai singoli consiglieri delegati, se nominati, ed al presidente del comitato esecutivo, se nominato; (c) agli amministratori disgiuntamente o congiuntamente, secondo le medesime modalità con cui sono stati attribuiti i poteri di amministrazione.

La rappresentanza della società spetta anche ai direttori, agli istitori e ai procuratori, nei limiti dei poteri loro conferiti nell'atto di nomina.

Art. 21. Organo di controllo e revisione legale dei conti. Nei casi in cui la legge lo impone ovvero qualora lo decidano i soci, la società nomina un organo di controllo o un revisore.

L'organo di controllo può essere monocratico o collegiale, composto da tre sindaci effettivi e due supplenti; il revisore può essere una persona fisica o una società di revisione.

La società può altresì decidere di affidare il controllo sulla gestione all'organo di controllo e la revisione legale dei conti al revisore.

Fermo quanto sopra, i poteri, le competenze, la durata e la composizione dell'organo di controllo e del revisore sono disciplinati, in quanto compatibili, dalle norme stabilite in tema di società per azioni.

Le riunioni dell'organo di controllo collegiale possono tenersi per teleconferenza secondo quanto sopra previsto in tema di Consiglio di Amministrazione.

Bilancio - Utili - Scioglimento

Art. 22. Esercizi sociali e bilancio. Gli esercizi sociali si chiudono al 31 dicembre di ogni anno.

Alla fine di ogni esercizio, l'organo amministrativo procede alla redazione del bilancio a norma di legge.

Il bilancio è presentato ai soci entro 120 giorni dalla chiusura dell'esercizio, ovvero entro 180 giorni da tale data, nei limiti ed alle condizioni previsti dall'art. 2364, comma 2, c.c..

Art. 23. Utili e dividendi. Gli utili risultanti dal bilancio regolarmente approvato, previa deduzione della quota destinata a riserva legale, possono essere destinati a riserva o distribuiti ai soci, secondo quanto dagli stessi deciso.

Art. 24. Scioglimento. In ogni caso di scioglimento della società, si applicano le norme di legge.»

Neuvième résolution

L'Assemblée DECIDE d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Dixième résolution

L'Assemblée DECIDE, après avoir délibéré, de confier l'administration de la Société une fois transférée en Italie à un (1) seul administrateur (gérant), à savoir:

Madame Nunzia CARNEVALE, née à Minturno (Italie), le 17 janvier 1974, C.F. CRNNNZ74A57FF224J, demeurant Viale Giuseppe Mazzini 114, I-00195 Roma (Italia).

qui restera en fonction jusqu'à la révocation et/ou démission, avec les pouvoirs d'ordinaire et extraordinaire administration fixés par le statut.

Onzième résolution

L'Assemblée DECIDE de conférer à:

Madame Nunzia CARNEVALE, née à Minturno (Italie), le 17 janvier 1974, C.F. CRNNNZ74A57FF224], demeurant Viale Giuseppe Mazzini 114, I-00195 Roma (Italia),

tous pouvoirs en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra. En particulier ils lui donnent mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien, de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des firmes italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

L'Assemblée DECIDE en outre de conférer séparément à:

(i) Madame Angelina Scarcelli, employée privée, née à Thionville (France), le 13 septembre 1975, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

(ii) Madame Carine Agostini, employée privée, née à Villerupt (France), le 27 avril 1977, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

(iii) Monsieur Federico Cannizzaro di Belmontino, juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

tous pouvoirs nécessaires en vue de la radiation de la société luxembourgeoise «LONGUEVILLE S.A.» au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.M. DEBATY, C. AGOSTINI, F. CANNIZZARO di BELMOTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 07 janvier 2013. Relation: EAC/2013/349. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013022428/326.

(130027149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Lux 5 Starlight GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 175.197.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 21 Février 2013 que la société Starwood Capital Operations, LLC dont le siège social se situe Corporation trust Centre, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, State of Delaware, USA, a cédé toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit:

- 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de GBP 26 (vingt six GBP) chacune à la société Lux 1 Starlight S.à r.l. dont le siège social se situe 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 172 737.

Les détenteurs de parts sociales sont désormais les suivants:

- Lux 1 Starlight S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Drinka

Gérant

Référence de publication: 2013026611/19.

(130032101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

LuxCo 115 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.343.

Il résulte du procès-verbal de rassemblée générale annuelle tenue par l'associé unique en date du 21 février 2013, que le siège social de la société est transféré du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet immédiat au 21 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2013026612/16.

(130032119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Laboratoire Schaack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 1, Op Raechels.

R.C.S. Luxembourg B 90.122.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LABORATOIRE SCHAACK S.à r.l.

Référence de publication: 2013026613/10.

(130032316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Lagon 120 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 115.055.

Par la présente, je vous notifie la démission, avec effet au 21/02/2013, de la fonction d'administrateur exercée par la société INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY, représentée par Monsieur Jean GREFF, au sein de la société LAGON 120 S.A. ayant son siège social à L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération, R.C.S. Luxembourg, N° B 115 055.

Dudelange, le 21/02/2013.

INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY S.A.

Signature

Référence de publication: 2013026614/13.

(130031977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Lagon 120 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 115.055.

Par la présente, je vous notifie la démission, avec effet au 21/02/2013, de la fonction d'administrateur exercée par la société INFORMA Sarl, représentée par Monsieur Jean GREFF, au sein de la société LAGON 120 S.A. ayant son siège social à L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération, R.C.S. Luxembourg, N° B 115 055.

Dudelange, le 21/02/2013.

INFORMA Sarl

Signature

Référence de publication: 2013026615/13.

(130031977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Lagon 120 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 115.055.

—
Par la présente, je vous notifie la démission, avec effet au 21/02/2013, de la fonction d'administrateur exercée par la société GL CONSULTING SA, représentée par Monsieur Jean GREFF, au sein de la société LAGON 120 SA, ayant son siège social à L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération, R.C.S. Luxembourg, N° B 115 055.

Dudelange, le 21/02/2013.

GL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2013026616/13.

(130031977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Lagon 120 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 115.055.

—
Monsieur Jean GREFF demeurant à 141, rue nationale F- 57 600 Forbach, fait savoir qu'il a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société LAGON 120 SA, RC Luxembourg N°B115 055, établie à L-3510 DUDELANGE, 10 Rue de la Libération, avec effet au 21/02/2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Forbach, le 21/02/2013.

Jean GREFF.

Référence de publication: 2013026617/12.

(130031977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Lavorel Medicare, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 170.991.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 30 novembre 2012

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration de la Société prises en date du 30 novembre 2012 que:

- Monsieur Stanislas LAVOREL, demeurant au 55, chemin vert, F-69004 LYON, a démissionné de ses fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société et remplacé par la société Lavorel Développement S.A., RCS Luxembourg B 164067, 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013026618/14.

(130032431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

LENDING OPPORTUNITIES (CoL) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 170.200.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 21 février 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société LENDING OPPORTUNITIES (COL) S.A.

Monsieur Thierry TRIBOULOT a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 3 janvier 2013.

Madame Noeleen GOES-FARRELL, née à Baile Atha Cliath (Dublin), Irlande, le 28 décembre 1966, et résidant professionnellement à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet au 3 janvier 2013. Son mandat prendra fin le 2 juillet 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LENDING OPPORTUNITIES (COL) S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013026619/18.

(130032046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Liberpain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 61.657.

—
L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Paulo Jorge DE JESU RODRIGUES de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour LIBERPAIN S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à R.L

Référence de publication: 2013026621/13.

(130032524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Liss Projects S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 144.922.

—
Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue en date du 20 février 2013 que le commissaire aux comptes, Motherwell Services Limited, a été démis de sa fonction avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 février 2013.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sàrl

Référence de publication: 2013026624/11.

(130032095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

HMB-Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7471 Saeul, 1, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg F 9.435.

—
STATUTS

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social et Objet.

Art. 1^{er}. L'association est dénommée «HMB-Luxembourg», association sans but lucratif. Son siège social est fixé au Café Seller Stuff 1, route d'Arlon L-7471 Saeul

Art. 2. La durée de l'association est illimitée.

Art. 3. Les membres fondateurs figurent en annexe aux présents statuts.

Art. 4. L'association a pour objet de contribuer au développement du sport HEMA (Historical European Martial Arts) et HMB (Historical Medieval Battle), le dernier au sein de la HMBIA (Historical Medieval Battle International Association), en promouvant toute activité faisant découvrir le sport, tant avec la participation à des manifestations nationales et internationales tant à l'organisation de manifestations qui ont pour but de développer des activités pédagogiques inter-actives ainsi que la reconstitution historique et des tournois de combat médiéval avec autant d'immersion historique que possible. Un autre aspect des activités de l'association constitue à participer à des rassemblements sans public. Ceux-ci sont l'occasion de rencontrer d'autres troupes sur le plan régional et interrégional et de développer nos projets. Un aspect clef de l'activité du club est la présence pédagogique au sein de groupe scolaires et de collectivités locales pour présenter des exposés ou des animations portant sur tous les aspects de la vie de l'époque médiévale ainsi que l'art martial historique. Notre site internet a pour but une communication transfrontalière électronique de qualité.

L'association peut entreprendre des activités au Luxembourg, l'Europe et le reste du monde.

Elle peut prendre toutes mesures facilitant ou favorisant directement ou indirectement son objet: elle peut notamment être propriétaire de tous biens meubles et immeubles, recevoir des dons, subventions et legs.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 2 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration en cas d'infraction grave aux présents statuts, en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile dans le courant du premier trimestre du calendrier, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour. L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association. Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 4 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis. La durée de leur mandat est de 2 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président. Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. En cas de vacance d'un mandat, un administrateur provisoire pourra être choisi par cooption par les membres du conseil d'administration.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 4 mars 1994, article 8 et 20 concernant les A.s.b.l.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 4 mars 1994 concernant les A.s.b.l.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à l'office social de la commune de Bettembourg.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 4 mars 1994 concernant les A.s.b.l..

Signatures.

Référence de publication: 2013022669/89.

(130026429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Liss Projects S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 144.922.

Il résulte d'une décision du gérant prise en date du 20 février 2013 que la convention de domiciliation conclue entre SG AUDIT Srl, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R.C.S. Luxembourg B 75 908 et la société LISS PROJECTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 144.922 a été dénoncée avec effet immédiat.

Le siège social de la société LISS PROJECTS S.A. fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est par conséquent également dénoncé.

Pour extrait conforme
SG AUDIT Srl

Référence de publication: 2013026625/13.

(130032484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Lombard Odier Multiadvisers, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.457.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 février 2013

En date du 21 février 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Bernard DROUX, Monsieur Jacques ELVINGER, Monsieur Yvar MENTHA, Monsieur Alexandre MEYER, Monsieur Jean-Claude RAMEL et Monsieur Patrick ZURSTRASSEN en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, en qualité de réviseur d'entreprise pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Lombard Odier Funds (Europe) S.A.

Référence de publication: 2013026626/17.

(130032045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Luxury Brand Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.330.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXURY BRAND DEVELOPMENT S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013026636/12.

(130031858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.
